

Projet d'allongement de l'écluse de Quesnoy-sur-Deûle et réalisation d'un franchissement piscicole et des ouvrages annexes



INTERVENANTS

VNF :

Manuel PHILIPPE : Directeur de projet

Farid BADACHE : Chef de projet phase travaux

Youssef LAMBARRAA: Chargé de suivi de travaux

VALETUDES – BRL :

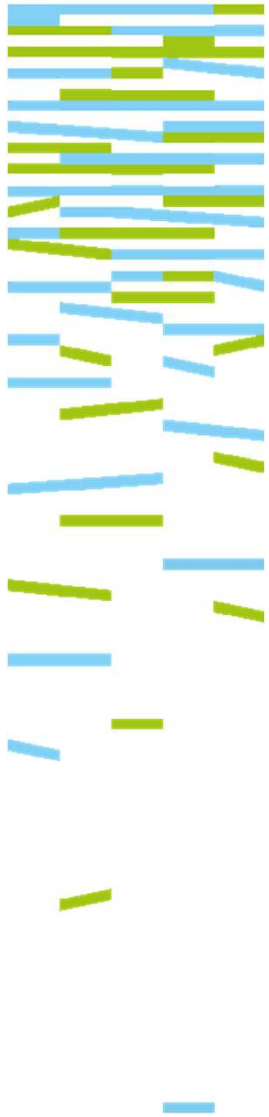
Vincent FOURNEL : Maître d'œuvre

BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGION France :

Baptiste MAREK : Ingénieur travaux principal

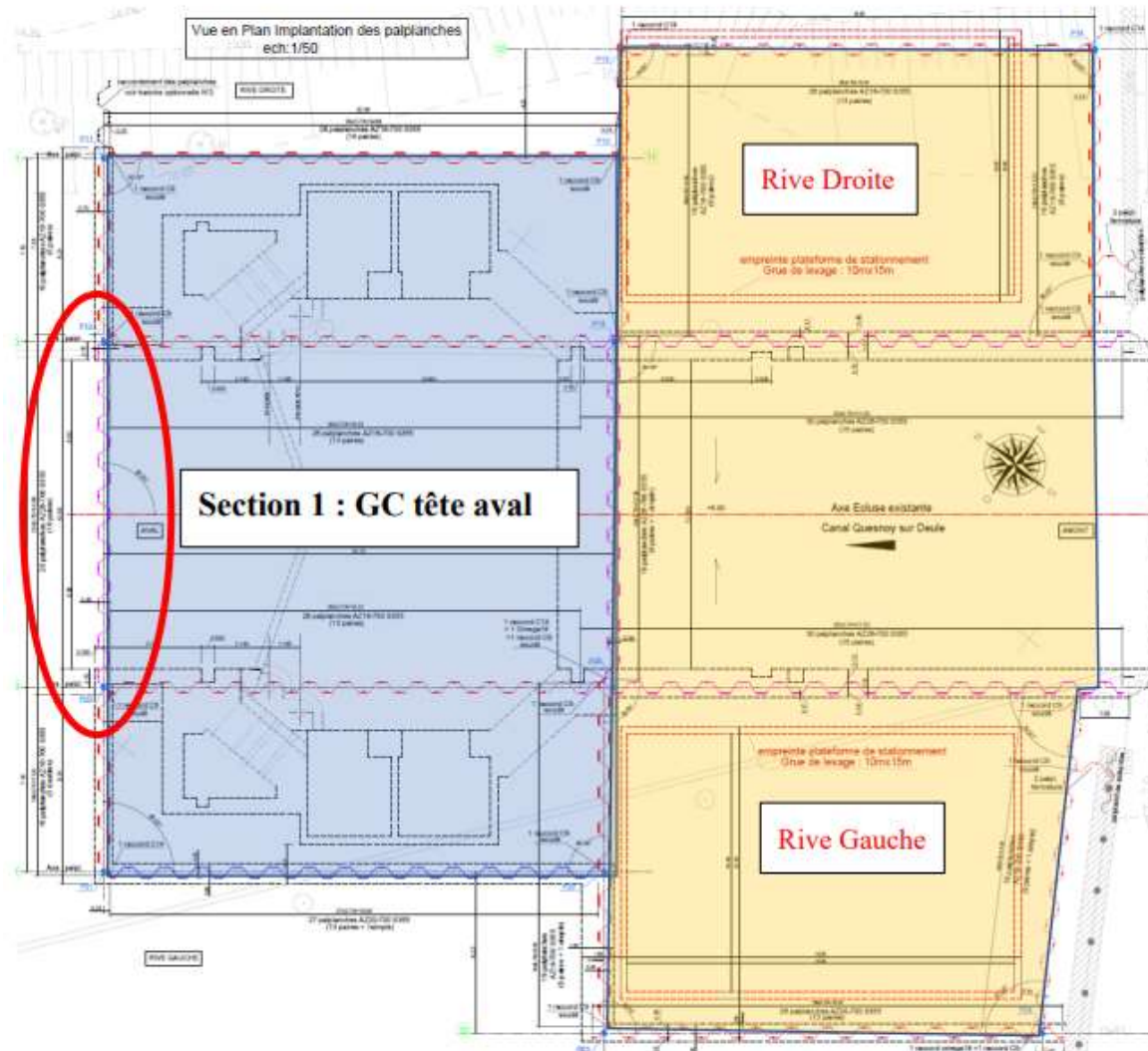
MD CONSEIL & ASSOCIÉS :

Jean-Yves DERUYTER : Animation et gestion des temps de parole de la réunion d'échange



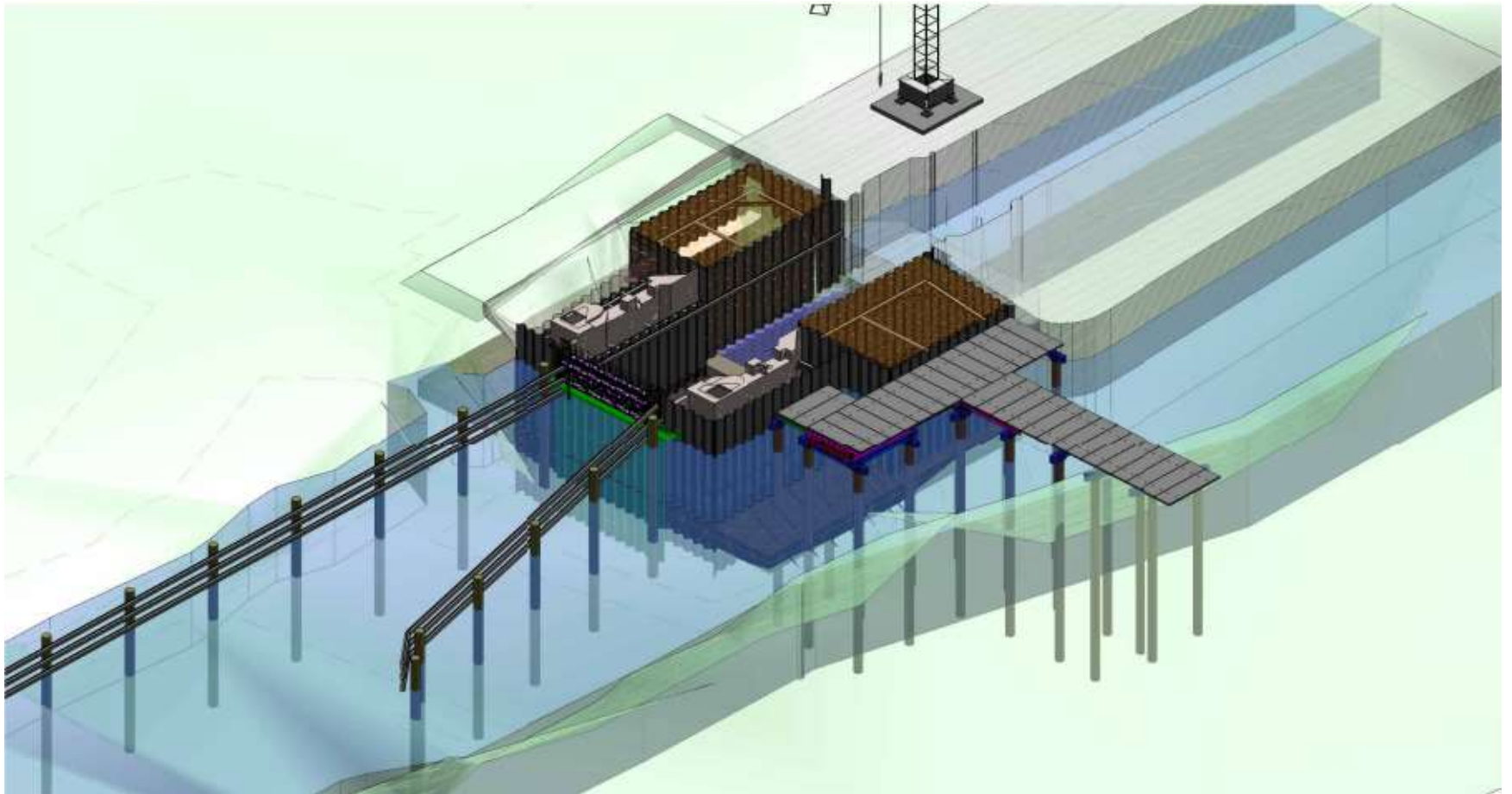
6. Travaux à venir

Chômage N°2 du 2 septembre au 6 octobre 2024



Fermeture du chenal avec palplanches
(Période de chômage : absence de navigation)

Chômage N°2 du 2 septembre au 6 octobre 2024



Fermeture du chenal avec palplanches
Battage rideau palplanches de fermeture du 03/09 au 05/09 (6h-22h)

Chômage N°2 su 2 septembre au 6 octobre 2024



Seconde phase de réalisation du sas d'écluse allongé
Battage de palplanches du 07/09 au 09/09 (WE 6h-22h)

Chômage N°2 du 2 septembre au 6 octobre 2024



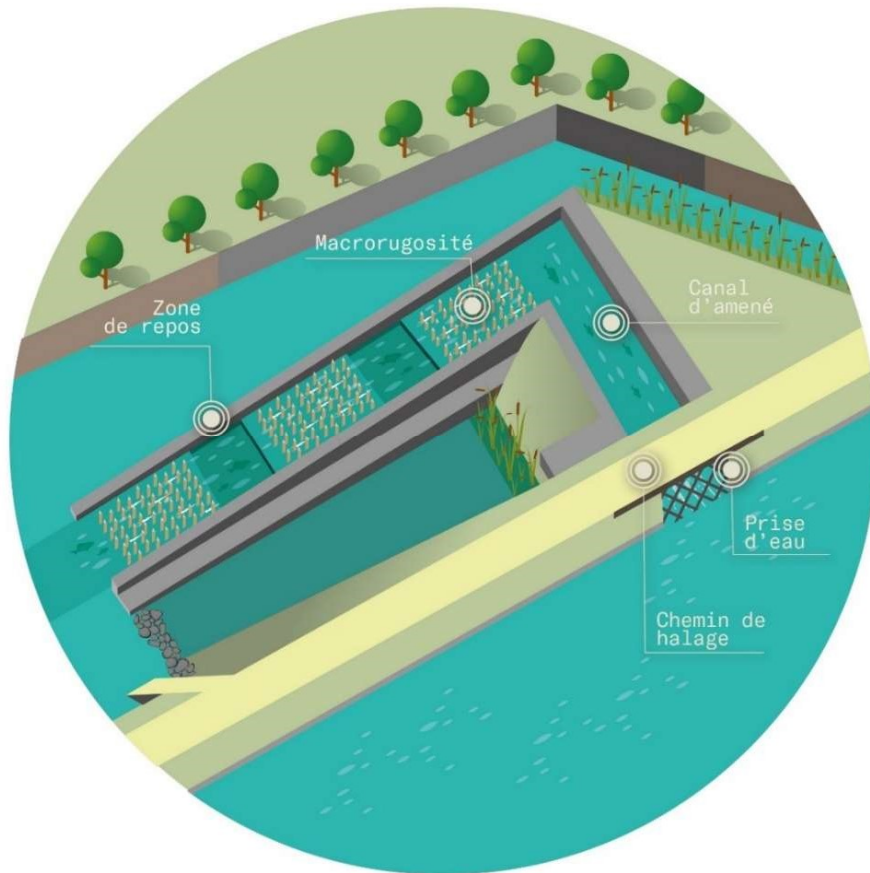
Estacades amont

Battage des tubes du 10/09 au 17/09 (6h-22h, WE compris)



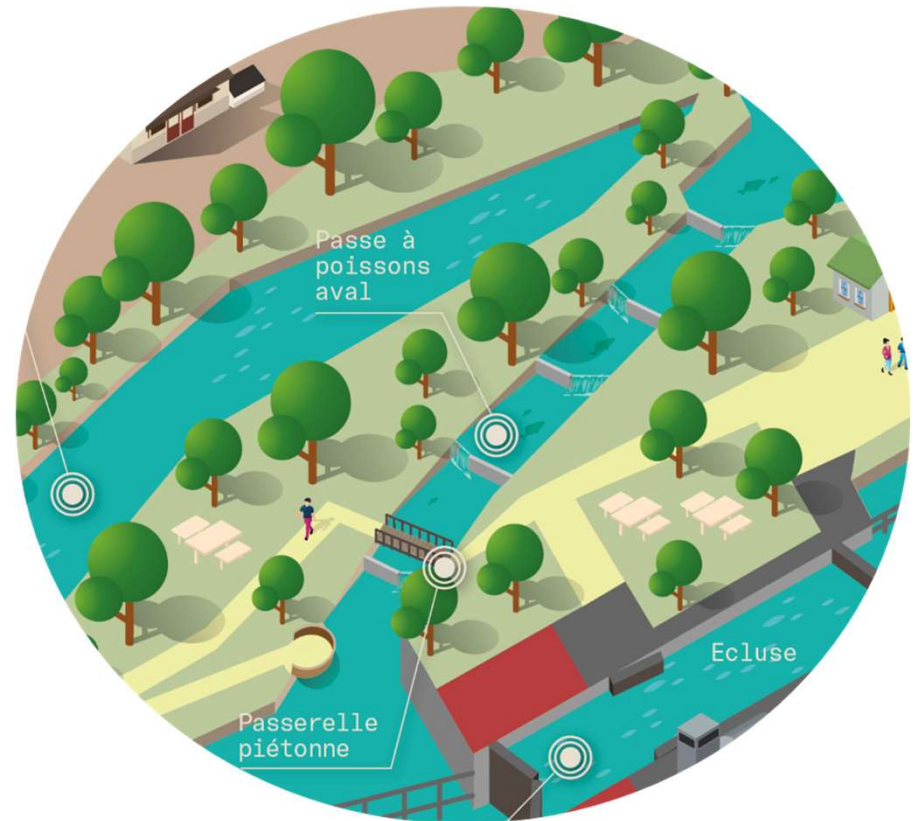
Les passe à poissons

Amont : passe à macrorugosité



**Battage de palplanches en journée
(9h-17h)
du 18 novembre au 21 décembre**

Aval : passe à bassins à seuils déversant



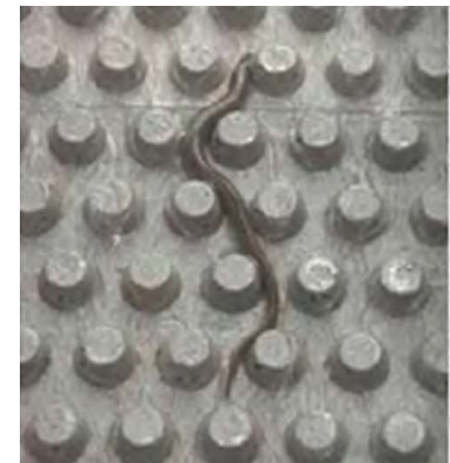
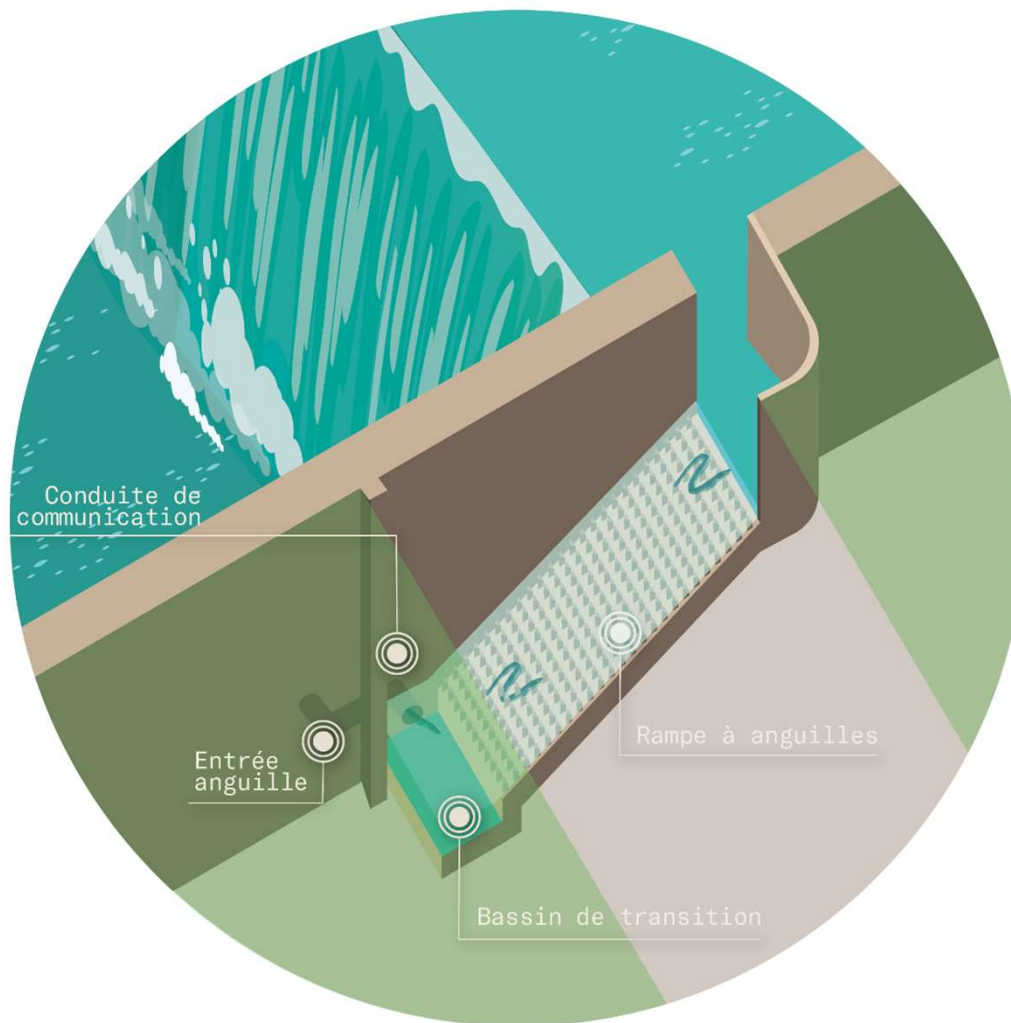
**attage de palplanches en journée
(9h-17h)
du 21 octobre au 12 novembre**

La rampe à anguilles

Ouvrage spécifique à la montaison de l'anguille

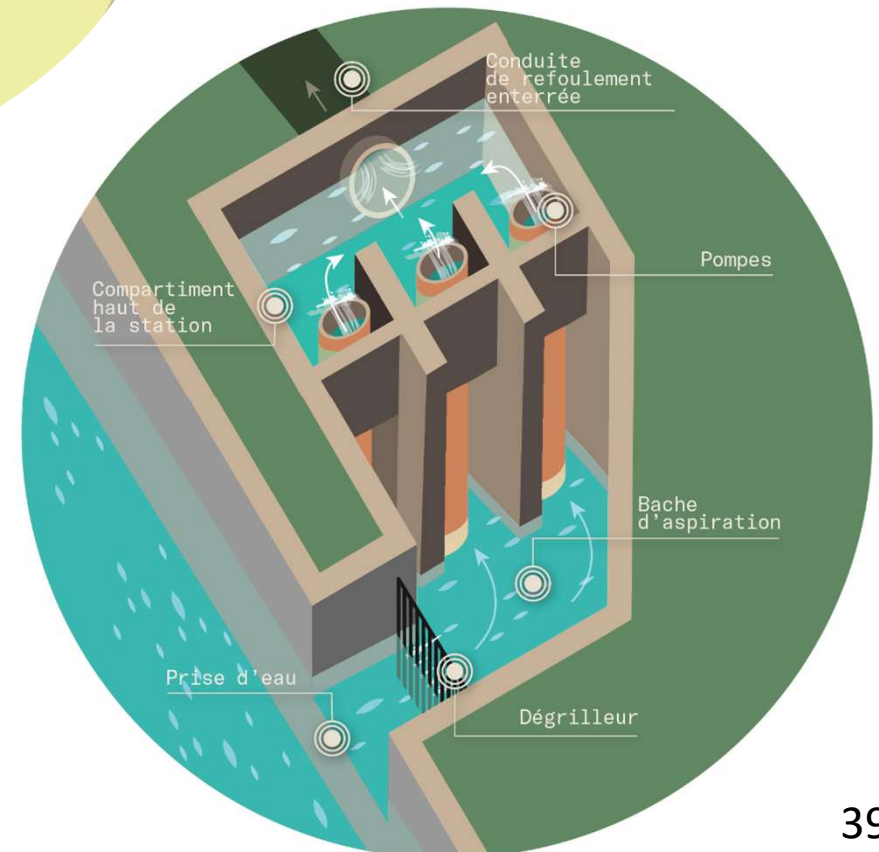
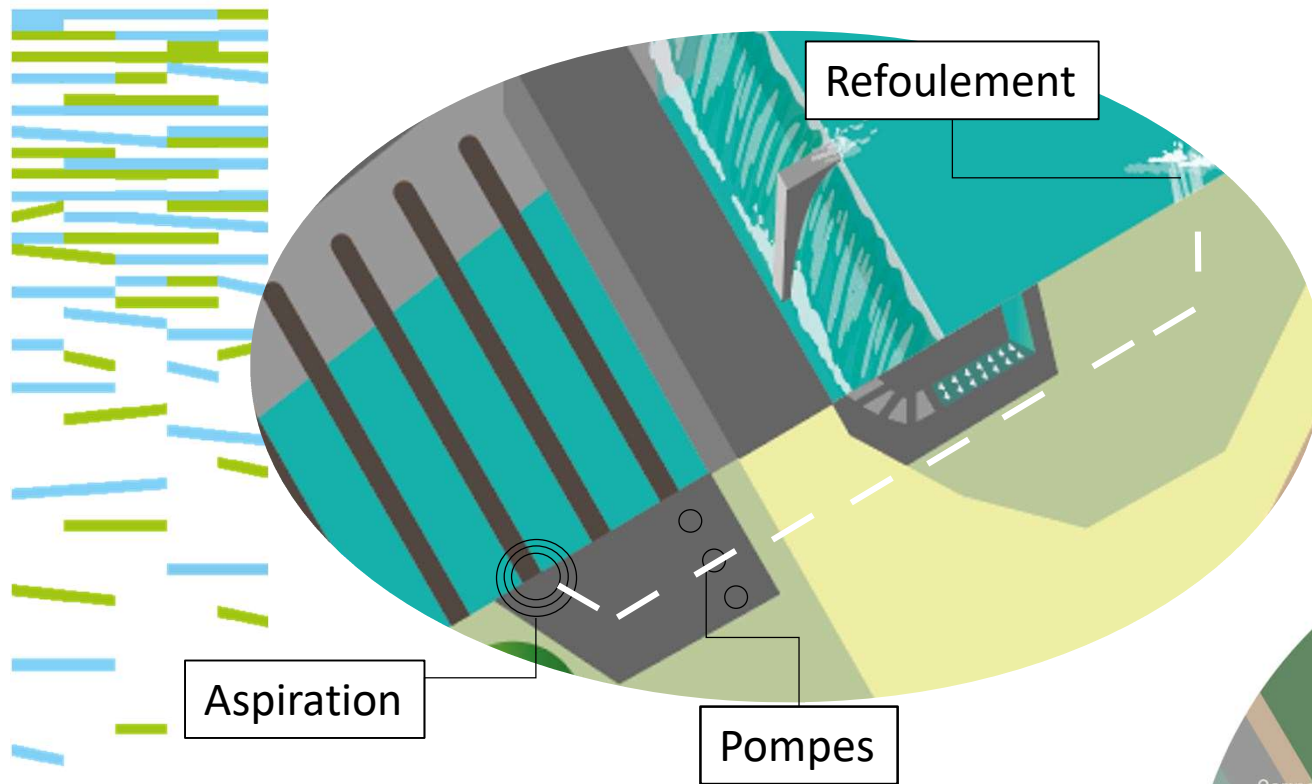
Calendrier : 2025 – environ 4 mois de travaux

Espèce cible principale : l'anguille

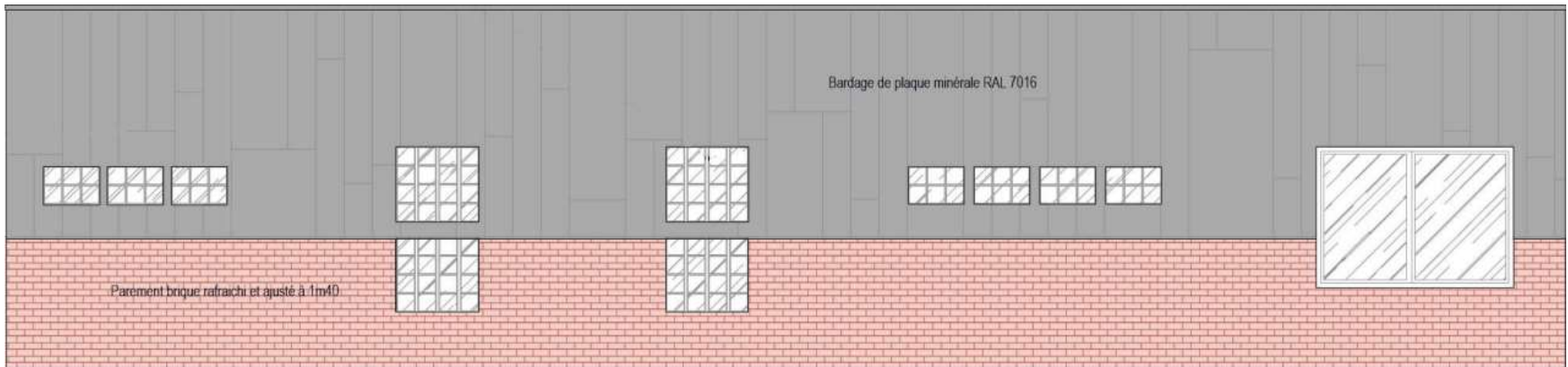
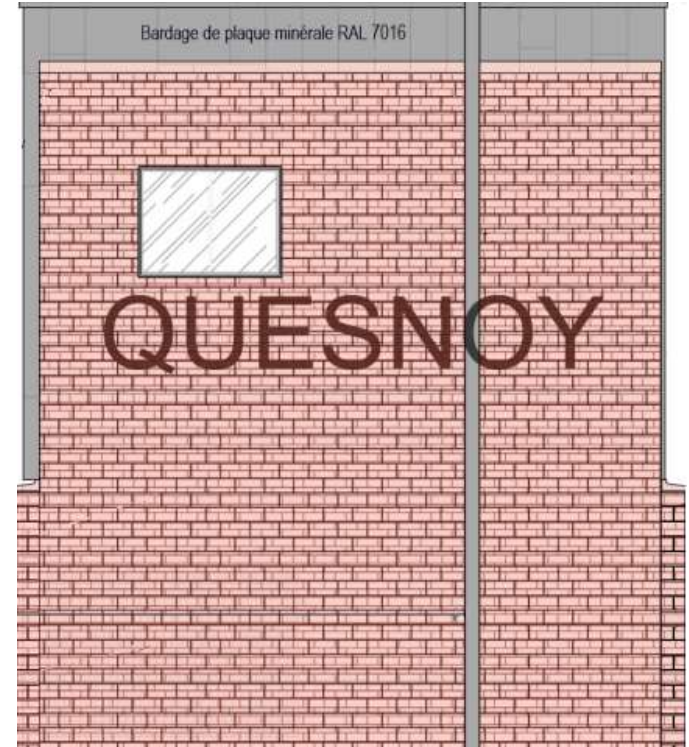
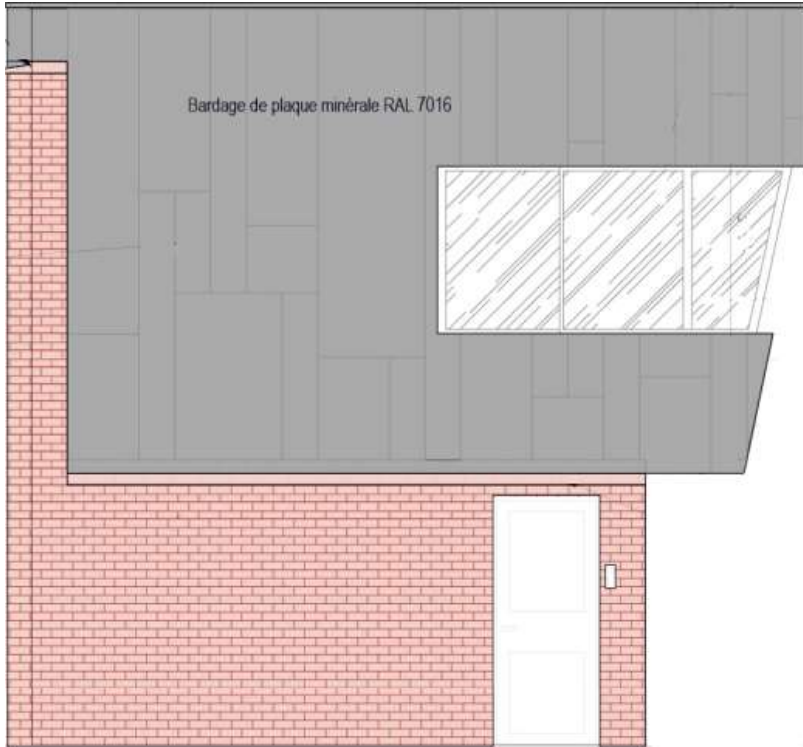
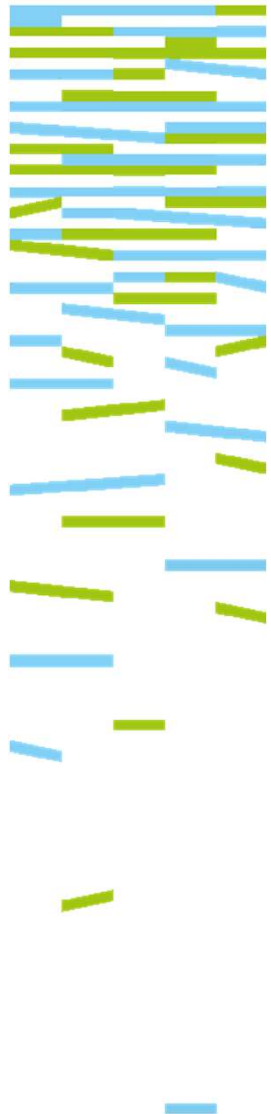


Anguille montant par reptation entre les plots de la rampe

La station de pompage



Bâtiments



Impacts pendant le chômage de septembre 2024


Maintien des circulations sur le chemin de halage (tous usagers)

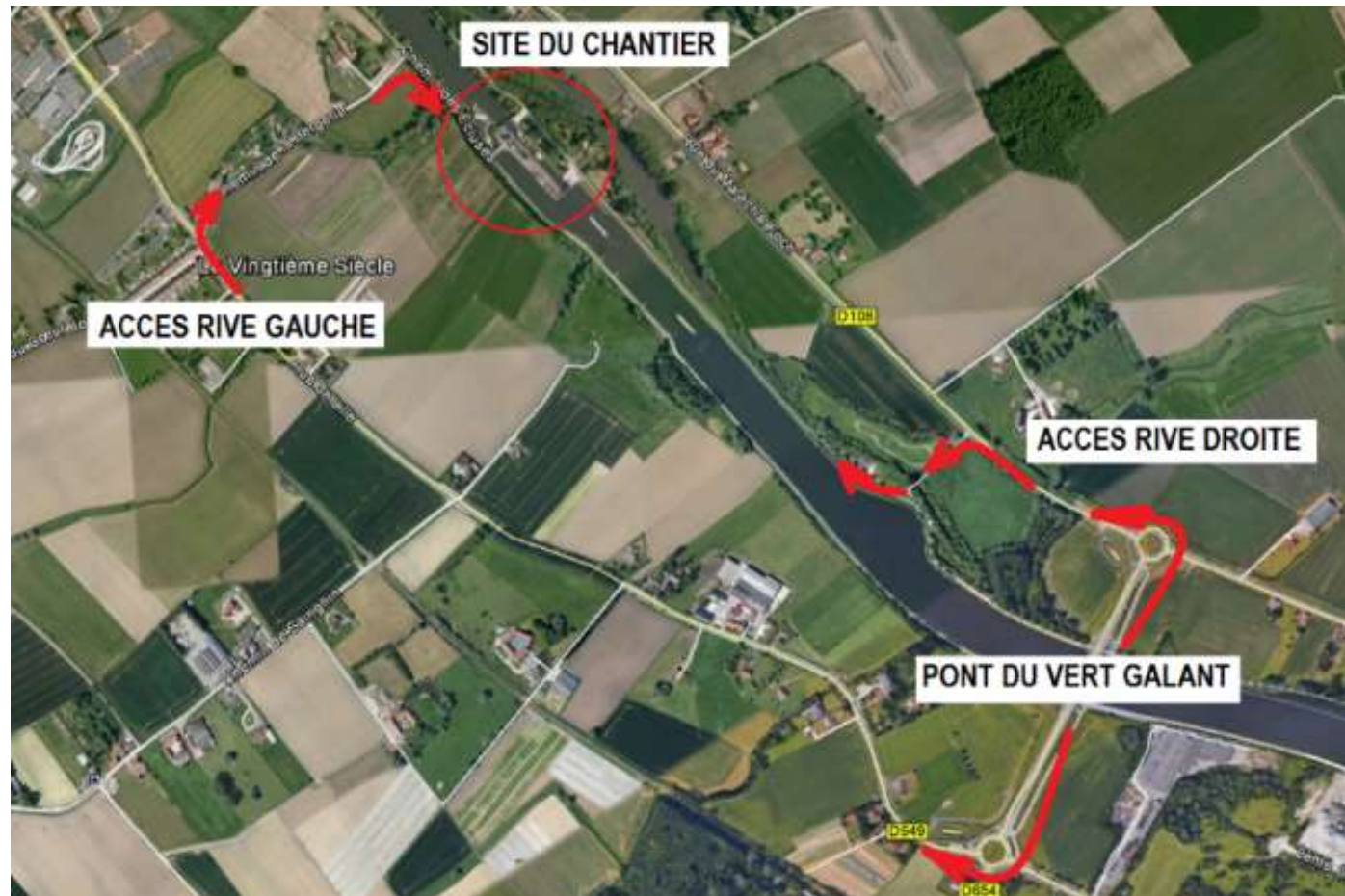


L'approvisionnement du chantier

Objectif : favoriser les approvisionnements des matériaux et l'exécution des travaux par voie fluviale (par la Deûle ou par la Lys).

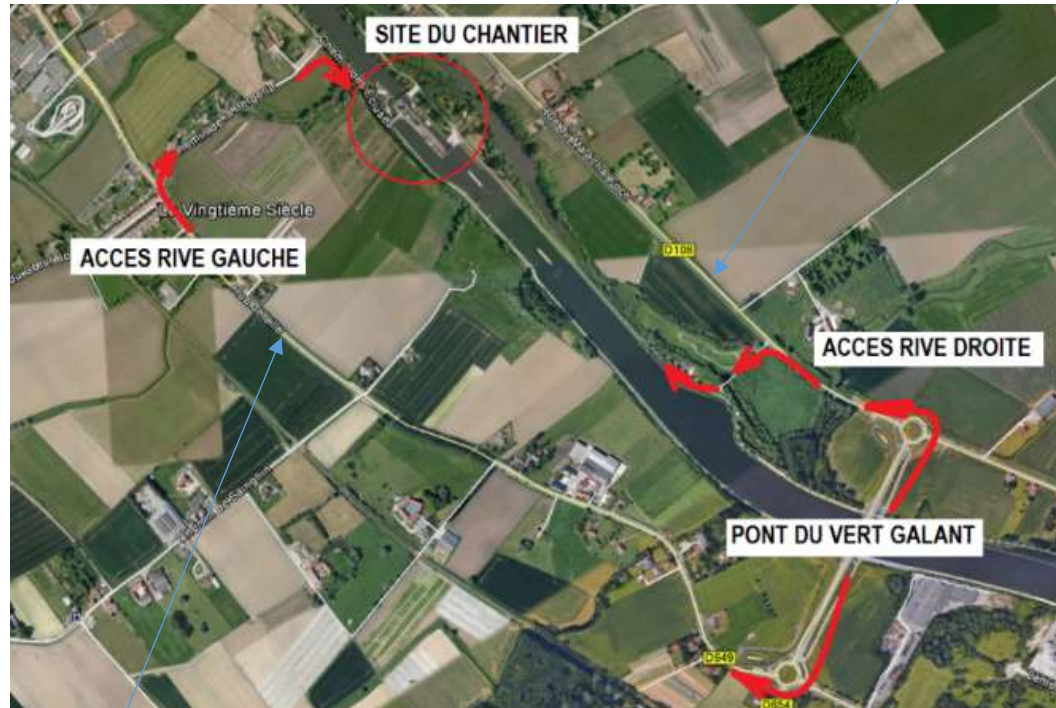
Mais impact sur le trafic routier lié à l'approvisionnement du chantier et à l'exécution des travaux.

 Trafic routier plus important lors des périodes de chômage



Trafic axes routiers

M108 : 160 PL/j et 5880 VL/j en moyenne



Rue d'Ypres : 240 PL/j et 3700 VL/j en moyenne

Trafic journalier PL estimé associé aux approvisionnements et évacuations du chantier :

- Période courante : 4 à 8 camions en moyenne
- Périodes de chômage : 50 camions en pointe

Les horaires des travaux

Les travaux = alternance de périodes de travaux courants et de 3 périodes plus intenses (chômages) avec travaux de fonçages/battages

En période de travaux courants :



En période de chômage* et week-end d'arrêt de navigation :



Une préoccupation constante → maîtriser et réduire les nuisances sonores et vibratoires



Suivi sonore et vibratoire sur les phases de chantier à impact (travaux de fonçage) avec mesures correctives de la part de l'entreprise si dépassement des seuils :

- Modifications des réglages voire des puissances du matériel
- Mobilisation de matériel pour limiter les nuisances (housse anti-bruit par ex.)

Respect des valeurs admissibles d'émergences sonores (décret no 2006-1099 du 31/08/2006) et des seuils vibratoires (circulaire du 23 juillet 1986) pour les travaux courants (hors fonçage et chômages).

Limitation de la gêne aux riverains

- **Limitation de la gêne aux riverains :**
 - Horaires des travaux adaptés
 - Limitation des nuisances sonores et vibratoires (avec définition de seuils, suivi et contrôle) et actions correctives (adaptation des moyens matériels) avec suivi imposé à l'entreprise

- **Utilisation préférentielle de la voie d'eau pour l'approvisionnement et les évacuations du chantier et maintien de l'activité fluviale (sauf lors des 3 périodes de chômage)**

- **Procédure de référé préventif en cours à l'initiative du maître d'ouvrage**

